

DOSSIER CERF ELAPHE

SITUATION ET PRINCIPE D'UNE GESTION PROACTIVE



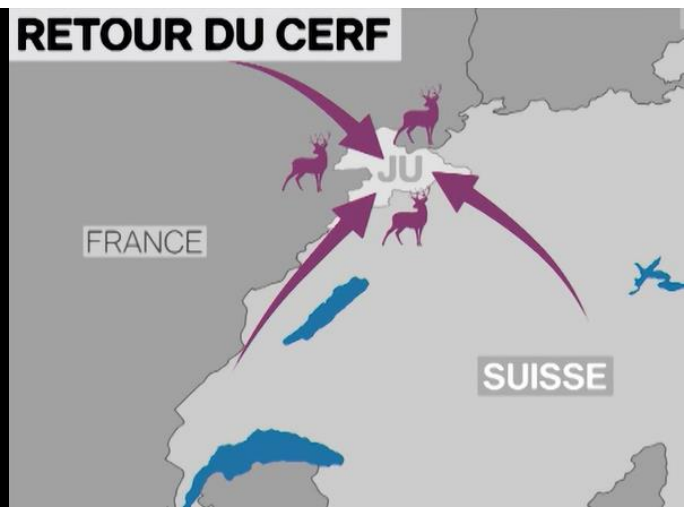
ETAT DE LA POPULATION

- Première preuve de reproduction attestée en 2019
- Naissances de faons régulièrement attestées
- Effectif continue de se renforcer dans le canton (50 individus)
- Population composée majoritairement de mâles
- 2 noyaux de population localisés
- Pas d'inscription au plan de chasse



**Retour du cerf
dans le Jura
après 150 ans
d'absence**

RETOUR DU CERF



Suivi ENV 2025 par PP dans le Clos du Doubs :

- 23 mâles distincts attestés
- 3 cellules matriarcales en développement

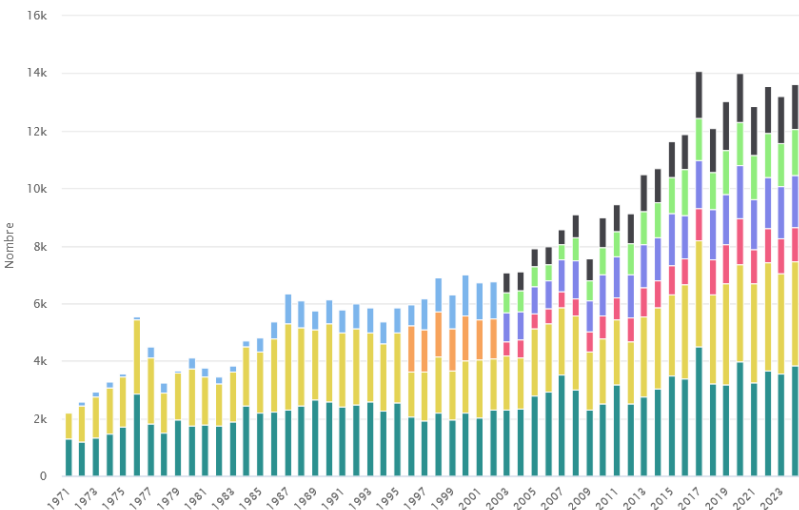


EXPERIENCE DES TERRITOIRES VOISINS

- Espèce chassable en Suisse
- Pression sur le rajeunissement forestier
- Plans de chasse non atteints
- Régulation récente des voisins
(AG-2019, SO-2022, DPT/DOUBS-2024 et NE-2025)
- Engagement de la régulation souvent trop tardif

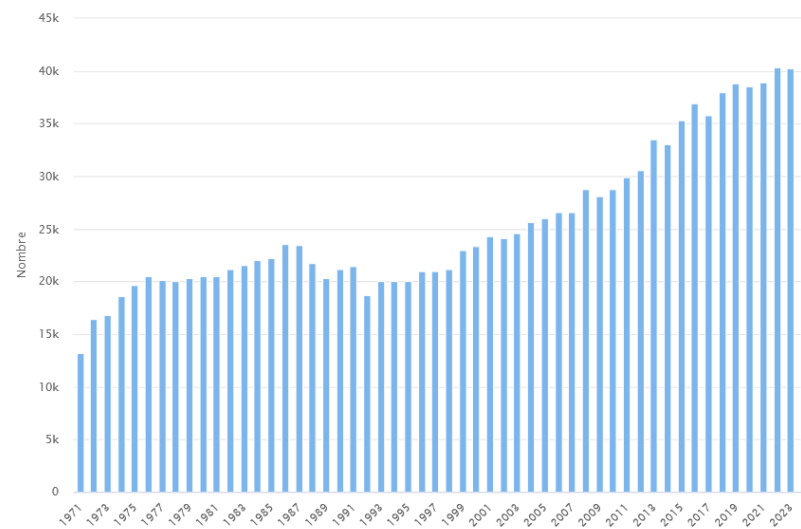
Cerf rouge, 1971 à 2024

Chasse, Toute la Suisse



Cerf rouge, 1971 à 2024

Effectif, Toute la Suisse



OBJECTIFS

- Ne pas freiner la colonisation naturelle du cerf élaphe
- Intégrer les différents groupes d'intérêts
- Acquérir les connaissances et l'expérience
- Anticiper les enjeux de cohabitation (dégâts forestiers et agricoles)
- Développer une régulation proactive et formatrice par et pour les chasseurs
- Renforcer le suivi scientifique de l'espèce
- Disposer d'un outil de gestion efficace et approuvé à moyen terme



CADRE DES MODALITES A DEFINIR

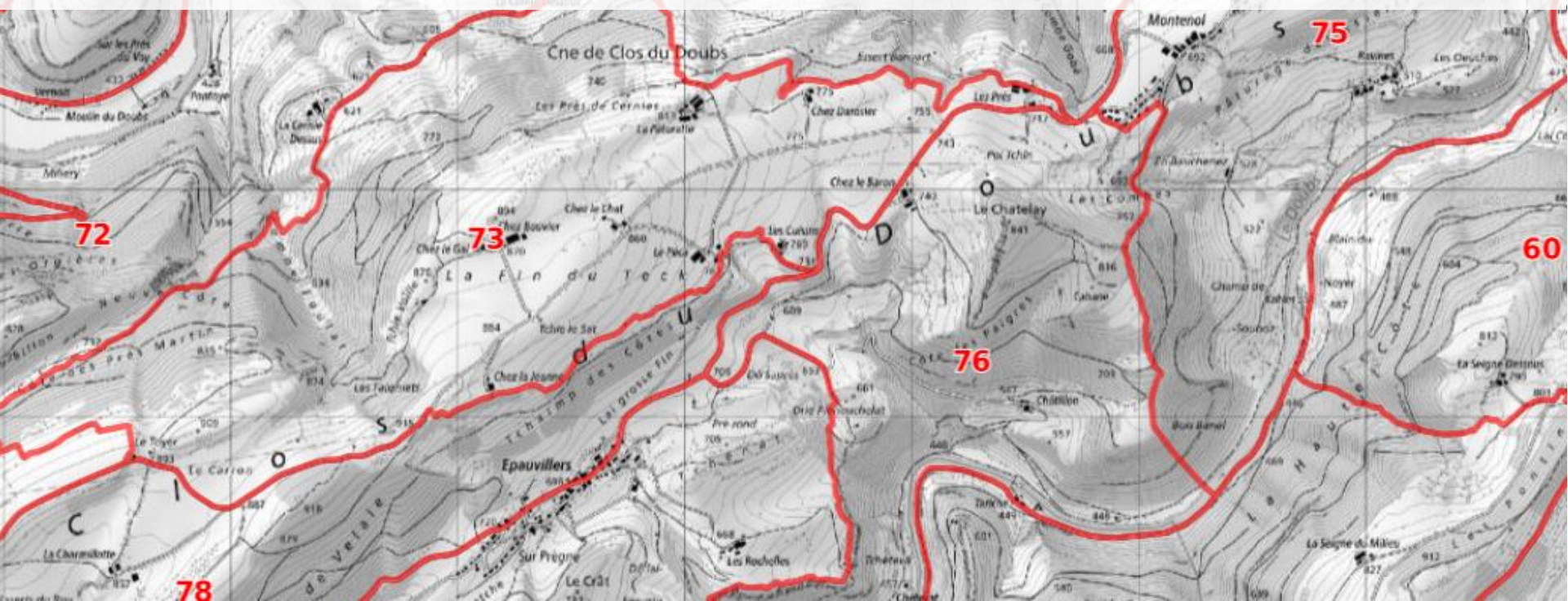
SUIVI

- Recensements (itinéraire et cartographie PP)
- Implantation de placettes forestières témoins
- Marquage d'individus
- Relevés biométriques
- Intégration à la plateforme d'observatoire du cerf du Jura franco-suisse

REGULATION

- Régime : autorisation spéciale délivrée par ENV (art. 38 OChP – RSJU 922.111)
- Délivrée à des groupes constitués et sur inscription
- Pas de tir durant le brame
- Protection des biches et juvéniles
- Axé le prélèvement sur quelques mâles adultes
- Chasse dans UGC définies et encadrée par un garde-faune
- Période propice : fin de chasse générale

- Développement des modalités de détail dans le cadre des rencontres entre l'ENV et le bureau FCJC (été 2026)
- Consultation de la commission de la faune (automne 2026)
- Communication aux chasseurs (printemps 2027)
- Première régulation envisageable pour la saison 2027-28





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Remerciements pour les crédits photographiques à :

P. Boillat, V. Iseli et Fondation KORA